



L'expérimentation qui vise à transformer la VAE CARIF OREF PACA – Avril 2023



Cadre de l'expérimentation REVA

Septembre 2021

*1ère expérimentation REVA
à partir d'hypothèses des rapports IGAS
et Rivoire/Soubien/Ketcha*

Février 2022

*Remise du rapport d'évaluation
de REVA 1
à la Ministre du Travail*

Juin 2022

*Nouvelle lettre de couverture signée pour poursuivre
l'expérimentation de Juin 2022 à Juin 2023*

Juin 2023

Transformation de l'étape de recevabilité
en **étape de faisabilité**

Mise en place d'un **accompagnement en
amont du parcours**

Construction d'un **parcours modulaire**
en intégrant des actes formatifs courts

1ere innovations en matière
d'organisation des **jurys**

Elargissement du périmètre des certifications et du public

Un portail numérique unique posant les bases du futur service
public

**Installer et challenger le renforcement de l'accompagnement du
candidat via l'architecte de parcours**

Évaluer l'effet d'un **financement unique et simplifié** sur la
sécurisation du parcours des candidats

Encourager un **processus d'innovation** dans l'organisation des
jurys

Une anticipation des futurs **textes réglementaires**

Le périmètre des certifications ReVa trajectoire – 15 juin

Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

TP ADVF – RNCP 35506 – Niv 3

TP ASMS – RNCP 35028 – Niv 3

TP Resp Coord SAD – RNCP 35993 – Niv 5

Ministère de la Santé et de la Prévention

DE AS – RNCP 35830 – Niv 4

DE AP – RNCP 35832 – Niv 4

IPERIA

Ass mat / garde enfant – RNCP 34691 – Niv 3

Employé familial – RNCP 34692 – Niv 3

ADVD – RNCP 34690 – Niv 3

Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

DE AES – RNCP 36004 – Niv 3

DE TISF – RNCP 4503 – Niv 4

CAFERUIS – RNCP 2514 – Niv 6

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

BUT Carrières sociales – Parcours coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux - RNCP 35513 – Niv 6

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Bac Pro Services aux pers et territoires – RNCP 13905 – Niv 4

CAPA Serv aux pers et vente espace rural – RNCP 25085 – Niv 3

CNEAP / XELYA-BCCA

Surveillant de nuit SMS – RNCP 5983 – Niv 3

CAPmr – RNCP 17163 – Niv 3

Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

Bac Pro Acc soins et sap option A domicile – RNCP 12296 – Niv 4

Bac Pro Acc soins et sap option B en structure – RNCP 12301 – Niv 4

CAP Acc Educatif Petite enfance – RNCP 28048 – Niv 3

Le cadre de l'expérimentation Reva

19

certifications

13 | 5

régions DROM

48

Accompagnateurs de parcours

Top 5 certifications (candidatures)

Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social
(DEAES)

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Titre Professionnel Assistant de vie aux familles

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement
et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
(CAFERUIS)

Titre à finalité professionnelle Assistant Maternel /
Garde d'enfants

Top 3 régions (candidatures)

Île-de-France

Hauts-de-France

Auvergne-Rhône-Alpes

Top 3 AP (candidatures)

IPERIA (national)

DAVA Amiens

VAE Conseil

Élargissement du public bénéficiaire

Un espace d'entrée unique pour le candidat peu importe son statut, sa branche ...



3000 à 3500 parcours financés

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Aidants familiaux et pairs aidants

**Un financement Unique via la plateforme
en marque blanche**

L'architecte de parcours adopte une approche systémique dans la co-construction du parcours candidat :

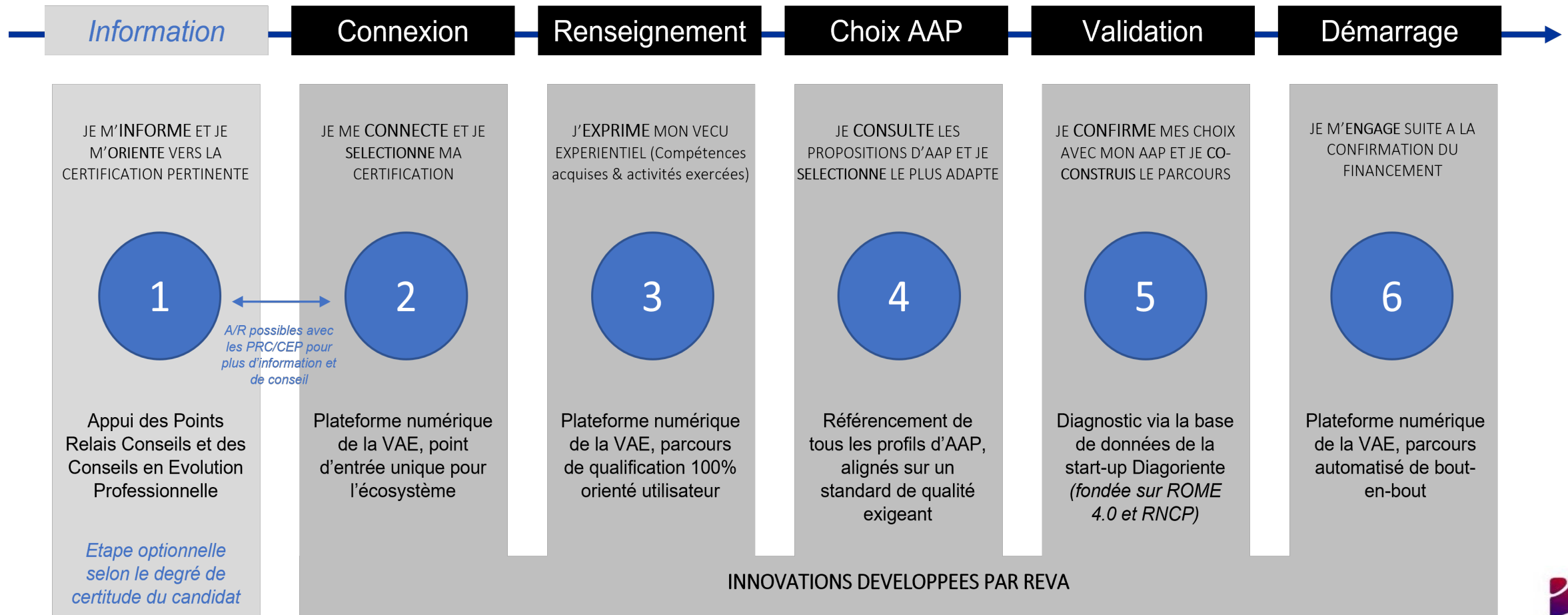


- **Anamnèse / Analyse** : Faire une mesure d'écart entre le profil du candidat et son objectif
- **Parcours** : Élaborer le parcours de certification le + pertinent pour combler les écarts et atteindre la cible. Les parcours peuvent être multimodaux et hybrides. Recueillir l'adhésion du candidat et lui fournir une feuille de route opérationnelle
- **Faisabilité** : Émettre un avis de faisabilité sur le projet du candidat et transmettre au certificateur l'ensemble des éléments nécessaires pour avis de recevabilité.
- **Financement** : Établir le devis des parcours, transmettre au financeur et suivre la bonne consommation du financement. Le cas échéant, « libérer » le financement
- **Bilan**: Effectuer avec le candidat un bilan à l'issue du processus (validation partielle ou échec) et l'inscrire éventuellement dans une logique de parcours

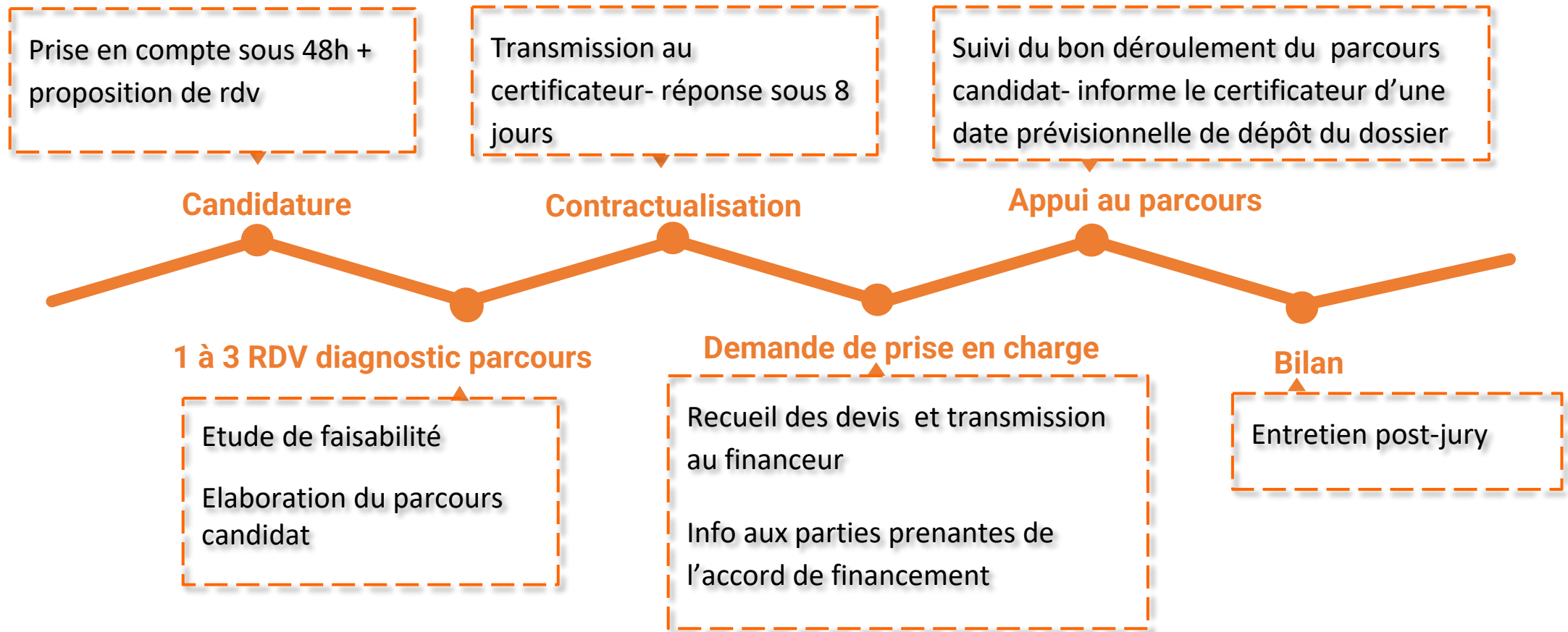
Il peut assurer selon son niveau d'expertise, l'accompagnement du candidat

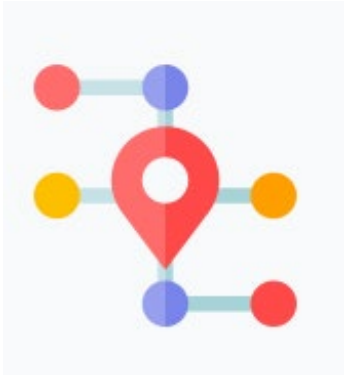
Parcours du candidat à la VAE - Phase initiale

De l'information à la prise de RDV avec l'AAP



L'architecte de parcours dans REVA trajectoire





- **Démarches préalables à l'entrée en parcours :**
 - Se connecter au site REVA, compléter son statut et ses éléments de profils
 - Sélectionner son projet de certification, préciser l'objectif de sa démarche
 - Ajouter ses expériences et soumettre sa candidature
- **Rencontrer un architecte de parcours (2 à 4h d'entretiens) :**
 - Indiquer les infos de son parcours permettant de réaliser une étude faisabilité (aucune preuve ou cerfa)
 - Co-construire son parcours de validation et/ou développement de compétences, et/ou période d'immersion professionnelle
 - Contractualisation avec l'AP suite à réception recevabilité sous 8 jours max
 - S'engager à arrêter une date prévisionnelle de son dépôt de dossier 1 à 2 mois après le début d'accompagnement et aux interview/ questionnaires de l'équipe REVA
- **Rédiger son dossier d'expérience** avec l'appui méthodologique de l'accompagnateur et suivre les actions planifiées avec son AP
- **Envoyer son dossier d'expérience au certificateur** et se préparer au passage devant le jury avec l'appui de son accompagnateur
- **Participer à un entretien post-jury VAE** (en cas de validation partielle ou nulle) avec son AP pour co-construire un plan d'actions à mener pour viser une validation totale



- ❑ **Modalités pédagogiques :**
 - Distanciel / présentiel
 - Individuel et/ou collectif
- ❑ **Durée :**
 - Si infra ou = bac : jusqu'à 30h indiv + 30h en coll
 - Public fragile* : jusqu'à 30h indiv + 30h en coll
 - Si sup bac : Jusqu'à 15h indiv + 15h coll
- ❑ **Immersion et/ou complément formatif (Si infra ou = bac) :**
 - 78h maximum. Pour les autres: mobilisation du CPF si nécessaire
- ❑ **Pilote le parcours du candidat :** ajuste le parcours si nécessaire, assure le reporting dans ReVa

Ambitions de la plateforme :



- Une porte d'entrée unique pour le candidat porteur d'un projet VAE
- Identifier un projet VAE du candidat
- Être mis en relation avec les acteurs compétents du territoire
- Obtenir le financement du parcours
- Échanger avec les différents opérationnels du parcours
- Recueillir l'ensemble des infos des parcours et des profils utilisateurs afin de permettre un pilotage des politiques publiques sur le champ de la VAE



Principaux enseignements au 30 mars

+

Le remplacement du cerfa par le dossier de faisabilité évite les abandons et engage le candidat rapidement dans un parcours

Les candidats sécurisés par un financement unique et simplifié

L'accompagnement en amont sécurise les candidats

Recevabilité prononcées en moins de 8j (2 mois précédemment)

Recevabilité: 99,8% de notifications favorables

-

Nécessité d'harmonisation sur la fonction, le rôle et le niveau d'offre de service de l'architecte accompagnateur de parcours

Une proportion importante de candidats en situation d'illectronisme





REVA : bilan intermédiaire Mars 2023



REVA 2 : 1^{er} Résultats et enseignements

- 2718 projets de VAE démarrés
- 1574 candidatures transmises
- 19 Certifications disponibles

79,8 % des candidats qui n'ont pas poursuivi restent motivés par la VAE

29,1% n'ont pas trouvé la certification qu'ils souhaitaient

- 6,9 jours pour prononcer la recevabilité
Contre 2 à 4 mois en droit actuel
- 99,8% de recevabilités favorables
Contre 2 à 4 mois en droit actuel

La faisabilité : une transformation réussie de la recevabilité

Prise en charge en 47 h des candidatures
Financement unique
Démarrage de l'accompagnement dès le 1^{er} rdv

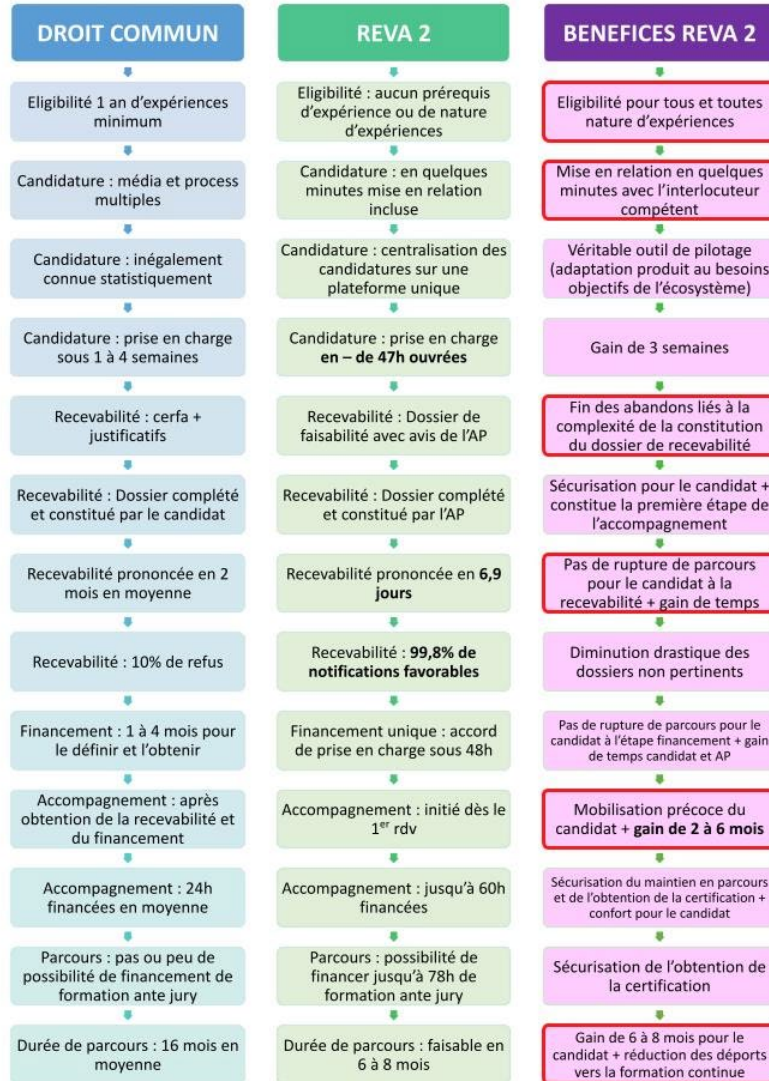
8,79 % d'abandons
Contre 65% en droit actuel

Un accord de prise en charge financière obtenu en 48h contre 1 à 4 mois de démarches en droit actuel



Un parcours VAE faisable en 6 à 8 mois
Contre 16 mois en droit actuel

REVA 2 : 1^{er} Résultats et enseignements



REVA 2 : verbatims

“ Le back office des AP est facile à prendre en main et les évolutions au fil de nos retours, c'est vraiment bien, AP 2 Rives ”

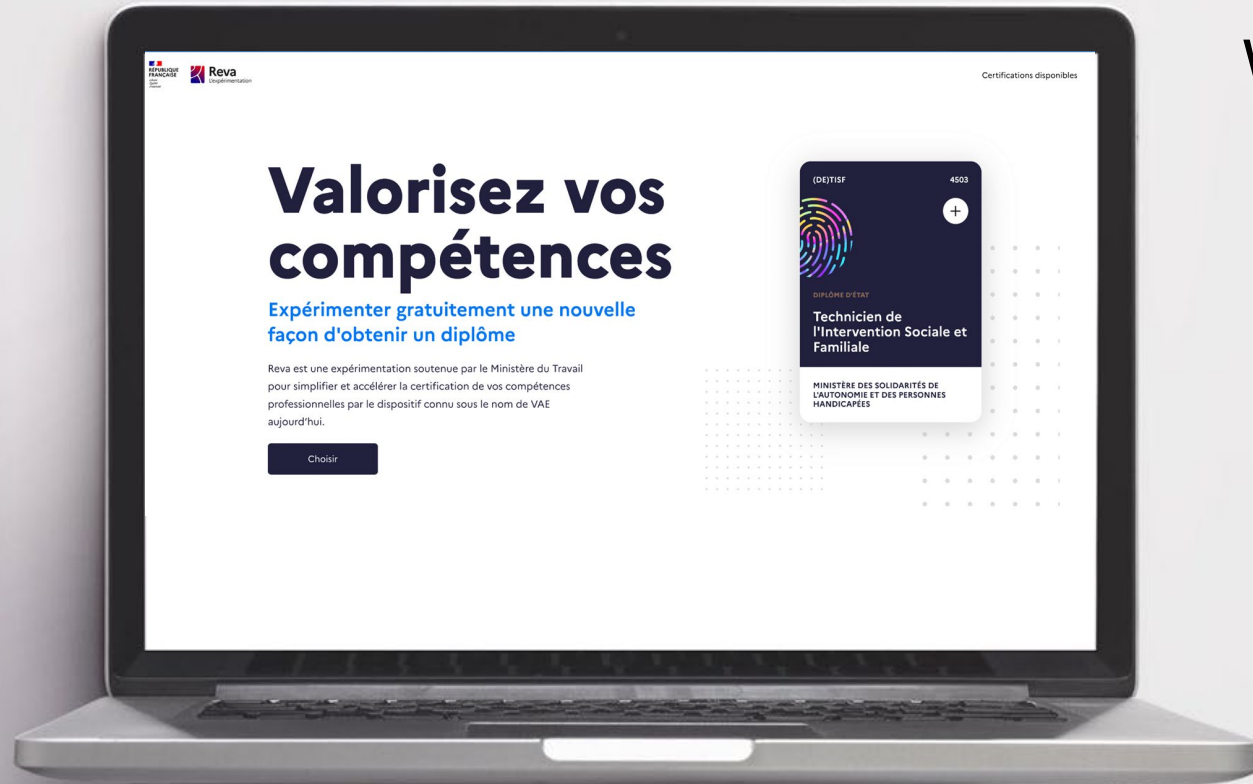
“ Le dossier de faisabilité et le financement unique, c'est une vraie évolution, ça facilite vraiment, AP AFPA IDF ”

“ C'est une vrai plu value de pouvoir prescrire des actes formatifs, AP APRADIS ”

“ J'avais tenté en 2014, et ça n'avait pas marché. Là, c'est vraiment simple. J'ai fait une remise à niveau numérique, maintenant je n'ai plus besoin de ma cousine pour aller sur l'ordinateur. Je passe le jury le mois prochain. Mariam, candidate TP ADVF ”

“ J'ai suivi un patient Alzheimer qui a fait 3 AVC, il est décédé, je veux mon diplôme pour savoir ce que je vau et faire le DEAS après pour savoir répondre aux personnes Alzheimer qui ne parlent pas. Maya, candidate TP ADVF ”

“ C'est un collègue qui m'a parlé de REVA. La recevabilité et le financement aussi rapides c'est top, c'est pour ça que je me suis lancée parce qu'il y a quand même beaucoup de travail. Les temps d'accompagnement font vraiment du bien parce qu'on échange avec nos pairs. Anne-Laure, candidate CAFERUIS ”



Website : <https://reva.beta.gouv.fr/>

Un service Web couplé à une application mobile



REVA est une expérimentation beta.gouv visant à simplifier la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

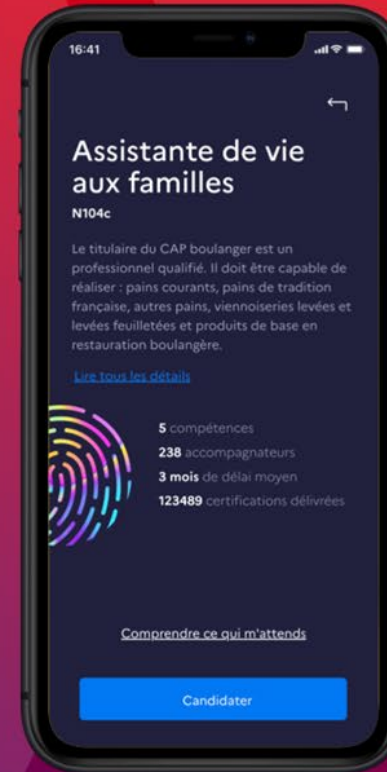


beta.gouv.fr

Valoriser vos compétences



Être reconnu



Obtenir un nouveau diplôme



Où en sommes-nous ?

Septembre 2022

Sept/Novembre 22

Décembre 2022

1^{er} Semestre 2023

1^{er} juillet 2023

1^{er} janvier 2024

*Débats au parlement
vote du texte par
l'assemblée
Nationale*

*Remise du 3eme rapport
d'évaluation (février)
Lancement de la préfiguration
du service public
Publication des décrets 1^{er}
semestre*

*Ouverture
du droit
universel à
la VAE*

*Ouverture du portail
reva.beta.gouv.fr*

*Lancement de
ReVa trajectoire*

*Remise d'un 2eme
rapport d'évaluation*

*Publication de la loi
JO du 21 décembre
Intégration de la
reformé en PPG*

*Ouverture du portail de service
public – version Beta*

Création du GIP

*Élargissement à des secteurs
en avance de phase*

Rapport d'évaluation final ReVa

Donner la possibilité à chacun(e) de garantir la sécurisation de son parcours et d'assurer son évolution professionnelle ainsi qu'apporter une réponse aux tensions de recrutement sur le marché du travail.

Modernisation

- Création d'un service public de la validation des acquis avec une mission d'orientation, d'information et d'accompagnement, mise en œuvre dans le cadre d'un GIP qui portera également la plateforme unique numérique de la VAE
- Centralisation des données de la VAE afin de faciliter le suivi et le pilotage du dispositif et améliorer l'orientation en faveur de la VAE
- Validation des acquis via certification partielle / blocs de compétences

Simplification

- Facilitation de l'étape de recevabilité
- Harmonisation et simplification des règles de financement par une centralisation des financements
- Concentration des textes relatifs à la VAE au sein du code du travail

Sécurisation

- Individualisation et renforcement de l'accompagnement
- Possibilité pour le candidat de réaliser des compléments de formation en cours de parcours
- Augmentation de la durée d'absence autorisée du congés VAE
- Renforcer l'adaptabilité des jurys et ainsi leur mobilisation plus simple et plus fréquente

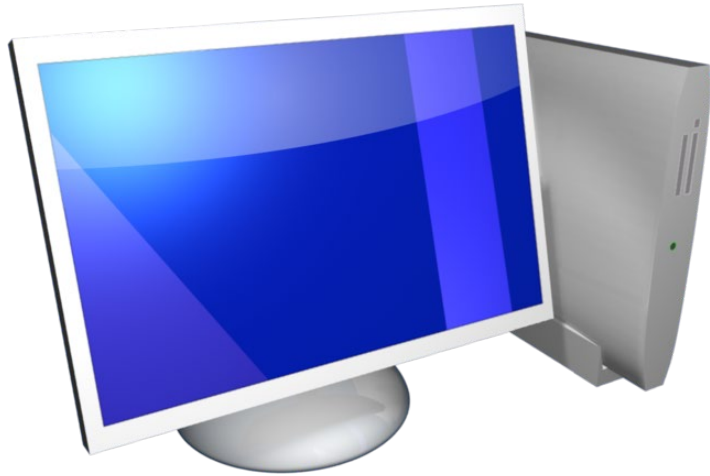
« A titre expérimental, afin de favoriser l'accès à la certification et à l'insertion professionnelles dans les secteurs rencontrant des difficultés particulières de recrutement, pour une durée de trois ans à compter d'une date fixée par décret, et au plus tard le 1er mars 2023, les contrats de professionnalisation conclus par les employeurs de droit privé peuvent comporter des actions en vue de la validation des acquis de l'expérience.

Pour la mise en œuvre de cette expérimentation, il peut être dérogé aux articles L. 6314-1, L. 6325-1, L. 6325-2, L. 6325-11, L. 6325-13 et L. 6332-14 du code du travail.

Les conditions de mise en œuvre de cette expérimentation, notamment les qualifications ou blocs de certifications professionnelles pouvant être obtenus par la validation des acquis de l'expérience, sont déterminées par décret.

Au plus tard six mois avant son terme, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation de cette expérimentation. »

Attendus du futur portail de service public



- Une 1ère version livrée en Juillet 2023
- Périmètre de certifications :
 - Elargissement du secteur “care”- soin – petite enfance
 - Commerce / Grande Distribution
 - Industrie / Métallurgie
 - Sports
- Un lieu d’entrée unique pour toutes démarches VAE et mises en relation
- Appui à l’identification de projet de certification
- Un service d’informations et d’orientation
- Un outil de recueil d’éléments statistiques